



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2016

23 ET 24 JUIN

N° 2016/E4/038

**REPONSE DE M. Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller Exécutif
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Vanina BORROMEI
Au nom du Groupe «FEMU A CORSICA»**

OBJET : ECONOMIE.

Madame le Conseillère territoriale,

Je tiens à vous remercier pour votre question qui me semble centrale à un moment où nous engageons collectivement et avec toutes les forces économiques, sociales et culturelles de la Corse un travail de réflexion sur notre vision du développement économique par l'intermédiaire du SRDE2I.

Le 20 juin dernier le Président du Conseil Exécutif a installé le Comité de pilotage qui sera chargé de suivre l'élaboration de ce schéma qui doit devenir la matrice des modalités de soutien et d'accompagnement des activités économiques de l'île.

Mais parallèlement à l'élaboration de ce document qui deviendra effectif au 1^{er} janvier prochain, il convient d'ores et déjà de se préoccuper de la situation économique difficile que les entreprises et notamment les TPE et les PME subissent.

En ce sens, et en ma qualité de Président de l'ADEC, j'ai déjà conduit de nombreuses réunions de travail avec les services de l'Etat et notamment du SGAC pour que nous puissions mettre en place dès à présent des mécanismes permettant d'apporter des solutions immédiatement opérationnelles et d'envisager des pistes de travail concrètes.

1. Dès mon arrivée à la tête de l'ADEC, j'ai immédiatement identifié que la problématique du traitement des entreprises en difficulté n'était pas convenablement traitée sauf au travers d'un dispositif coûteux pour notre Collectivité et qui ne permettait pas un accompagnement complet des entreprises.

C'est donc avec les services de l'Etat que j'ai engagé une réflexion visant à créer une véritable plateforme régionale de détection et de traitement des entreprises en difficulté que j'aurai l'honneur de vous présenter à la prochaine session.

Cette plateforme novatrice sera créée au sein de l'ADEC et l'Etat est prêt à mettre à disposition le Commissaire au Redressement Productif qui restera agent de l'Etat. Ainsi les entreprises disposeront d'un centre de ressources permettant d'aborder le traitement de leurs difficultés sous tous les aspects.

De même la création d'un fonds de restructuration des entreprises est envisagé et là encore, c'est en partenariat avec l'Etat qu'il sera mise en place mais dans les conditions que notre Collectivité arrêtera.

2. J'ai également pu m'apercevoir que le traitement des aides à l'emploi ne pouvait perdurer en l'état. Avec plus de 3,3 millions d'€uros par an consacrés aux aides à l'emploi on ne peut pas dire que notre Collectivité a pu agir efficacement sur la création d'emplois en Corse.

Trop souvent ces aides constituent un effet d'aubaine et il convient de s'attacher à faire en sorte que les demandeurs d'emplois inscrits à pôle emploi en Corse bénéficient en priorité et je dirai même exclusivement des aides à l'emploi.

C'est la raison pour laquelle une plateforme Emploi verra bientôt le jour en partenariat avec la DIRECCTE et Pôle Emploi et désormais les aides à l'emploi accordées aux entreprises seront d'une part simplifiées et d'autre part réservées pour les recrutements de salariés antérieurement inscrits à Pôle Emploi en Corse depuis une période de référence.

Cette plateforme sera présentée lors de la prochaine session de Votre Assemblée.

3. Il faut aussi souligner que les Assises des TPE et des PME, mêmes si leur conclusions ont pu apparaître mitigées au regard des problèmes rencontrés par les entreprises de Corse, sont venues consacrer des travaux que l'ADEC avait engagé avec les services de l'Etat depuis quelques semaines.

Ainsi la création d'une ligne supplémentaire au PEI dotée de 20 millions d'€uros dédiée au soutien aux TPE et aux PME constitue une avancée notable.

De même la perspective de pouvoir proroger le crédit d'impôt à l'investissement en Corse dont le taux serait relevé à 30 % constituerait un outil notable d'appui au développement des entreprises.

Comme vous le voyez donc j'essaie de maintenir avec les services de l'Etat des discussions et des relations de travail constantes mais, à chaque fois en réaffirmant, comme vous l'avez constaté, les prérogatives renforcées en matière économique ainsi la loi du 22 janvier 2002 et la Loi NOTRe en disposent.

Je vous remercie.